

Demande d'examen – Arbitrage

- 1) Le(s) demandeur(s) identifié(s) ci-dessous confirme(n) qu'il (elle, ils, elles) s'opposent à la décision rendue récemment dans le cadre du Programme de protection de la valeur de biens immobiliers pour la propriété suivante :

(insérez l'adresse complète de la propriété concernée par la demande d'indemnisation)

- 2) Le(s) demandeur(s) confirme(nt) qu'il (elle, ils, elles) souhaite(nt) soumettre les questions en litige à l'arbitrage afin de déterminer si l'examinateur de la demande d'indemnisation : a) a appliqué correctement les règles de PVBI; b) a pris une décision raisonnable. Veuillez donner des explications sur le fondement de l'appel :

- 3) Le(s) demandeur(s) demande(nt) la nomination d'un arbitre..

- 4) Le(s) demandeur(s) convient que cette demande doit être accompagnée d'un paiement de 2 000 \$ aux Laboratoires nucléaires canadiens. Le(s) demandeur(s) comprend que si la demande d'examen est jugée raisonnable par l'arbitre, cette somme lui (leur) sera remboursée.

Renseignements sur le(s) demandeur(s)

Nom du demandeur (en lettres moulées)	Signature du demandeur	Date
Nom du demandeur (en lettres moulées)	Signature du demandeur	Date
Adresse postale du demandeur		Téléphone
Ville et province		Code postal
Utiliser l'adresse du demandeur comme adresse postale principale		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Adresse électronique du demandeur		

Renseignements sur le représentant du demandeur ou des demandeurs (le cas échéant)

Nom du représentant du demandeur (en lettres moulées)	Signature du représentant du demandeur	Date
Adresse postale du représentant du demandeur		Téléphone
Ville et province		Postal Code
Utiliser l'adresse du représentant comme principale adresse postale		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Adresse électronique du représentant du demandeur		

Cette demande d'examen (arbitrage) doit être dûment remplie et renvoyée au bureau du Programme de la PVBI dans un délai de 20 jours ouvrables à partir de la date à laquelle l'avis de décision a été envoyé ou 10 jours ouvrables à partir de la date à laquelle le rapport de médiation a été remis, s'il y a eu médiation.